

Direction
départementale des
Territoires et de la Mer
Morbihan

Demande de dérogation aux articles L.411-1 du Code de l'environnement.

service
Eau, Nature et Biodiversité
Unité Nature, Forêt,
Chassé

1 allée du Général Le
Troadec
BP 520
56019 Vannes

Participation du public du 25 septembre au 10 octobre 2019 inclus

Dérogation pour la destruction de nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de moineaux (*Passer domesticus*) et le dérangement de chiroptères (*Pipistrellus pipistrellus*) sur le terrain sis 8 rue de la Lande à Vannes dans le cadre de la démolition de bâtiments existants et construction de la résidence « Boréale »

NOTE DE PRESENTATION

Mr Sébastien BUFFET, directeur de l'agence Nexity de Vannes sollicite, sur la base de l'article L.411-2-4 du code de l'environnement, une dérogation aux interdictions visées à l'article L.411-1 dudit code pour :

◇ **la destruction de nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de moineaux (*Passer domesticus*) et le dérangement de chiroptères (*Pipistrellus pipistrellus*) sur le terrain sis 8 rue de la Lande à Vannes.**

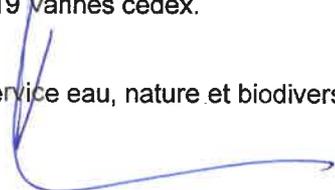
Cette opération s'inscrit le cadre de la démolition de bâtiments existants et construction de la résidence « Boréale ».

En application des articles L.123-19 et L.123-19-2 du code de l'environnement, relatifs à la participation du public aux décisions administratives ayant une incidence sur l'environnement, le dossier portant demande de dérogation pour la **destruction de nids d'hirondelles rustiques (*Hirundo rustica*) et de moineaux (*Passer domesticus*) et le dérangement de chiroptères (*Pipistrellus pipistrellus*)** accompagné de la présente note d'information est rendu accessible au public pendant une durée de quinze jours francs **du 25 septembre au 10 octobre 2019** inclus directement en ligne sur le site Internet des services de l'État du Morbihan.

L'ensemble du dossier est également consultable à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer au 1 allée du Général Le Troadec à Vannes, sur rendez-vous durant la période de participation du public (contact au secrétariat de l'unité Nature, Forêt, Chasse - tél : 02 56 63 74 88).

Pendant cette période, le public pourra faire valoir ses observations soit par mail à l'adresse suivante: ddtm-sbef-nfc@morbihan.gouv.fr soit par courrier à la DDTM du Morbihan - Service Eau, Nature et Biodiversité - Unité Nature, Forêt et Chasse - procédure de participation du public - 1 allée du Général Le Troadec - BP 520 - 56019 Vannes cedex.

Le chef de service eau, nature et biodiversité



Jean-François Chauvet